



EXTRAIT DU PROCES VERBAL D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 04/ENS/2026

OBJET : « ACHAT DE MATERIEL SCIENTIFIQUE AU PROFIT DE L'ECOLE NORMALE SUPÉRIEURE DE RABAT »

LOT 1 : ACHAT DE MATERIEL SCIENTIFIQUE DEPARTEMENT CHIMIE

LOT 2 : ACHAT DE MATERIEL SCIENTIFIQUE DEPARTEMENT PHYSIQUE

LOT 3 : ACHAT DE MATERIEL SCIENTIFIQUE DEPARTEMENT BIOLOGIE

LOT 4 : ACHAT DE MATERIEL SCIENTIFIQUE DEPARTEMENT GEOLOGIE

Maître d'ouvrage	<i>ECOLE NORMALE SUPERIEURE RABAT</i>
Date d'ouverture des plis	Le 15 Juillet 2026 à 11h00min
Lieu d'ouverture des plis	la salle des actes de l'Ecole Normale Supérieure Rabat
Journaux ayant publié l'avis de publicité	- le journal l'opinion N°20 693 le Mardi 23 Juin 2026 page n° 17. - le journal Al Alam N°26294 le Mardi 23 Juin 2026 page n°12.
Sites électroniques de publication de l'avis	- le portail des Marchés publics : le Mardi 23 Juin 2026.

Liste des concurrents ayant déposé un pli :

Sociétés
SERDILAB
BOYER
COGELAB
MARCO TEC
AQUALAB TECHNOLOGIE

Liste des concurrents écartés à l'issue de l'examen des dossiers administratifs : Néant

Liste des concurrents admissibles sans réserve : Néant

Liste des concurrents admissibles avec réserve :

CONCURRENTS	MOTIFS
BOYER	Numéro du lot n'est pas mentionné sur déclaration sur l'honneur
SERDILAB	Numéro du lot n'est pas mentionné sur déclaration sur l'honneur
COGELAB	Numéro du lot n'est pas mentionné sur déclaration sur l'honneur
MARCO TEC	Numéro du lot n'est pas mentionné sur déclaration sur l'honneur
AQUALAB TECHNOLOGIE	Numéro du lot n'est pas mentionné sur déclaration sur l'honneur

La séance publique est alors reprise et le président :

- donne lecture de la liste des concurrents admissibles cités ci-dessus en précisant aux concurrents admis avec réserves l'objet de celles-ci ;
- rend, contre décharge, aux concurrents écartés présents leurs dossiers, à l'exception des éléments d'information ayant été à l'origine de leur élimination. Il s'agit de :

Concurrents
SERDILAB
MARCO TEC
BOYER
AQUALAB TECHNOLOGIE

Le président procède ensuite à l'ouverture des enveloppes des concurrents admissibles portant la mention « Offres financières » et donne lecture de la teneur des actes d'engagement, comme suit :

Montant des actes d'engagement des concurrents :

Soumissionnaire	LOTS	Montant de l'acte d'engagement en DH TTC
SERDILAB	Lot 2	1 031 455,20
MARCO TEC		1 061 116,80
BOYER	Lot 3	696 212,00
AQUALAB TECHNOLOGIE	Lot 4	144 744,00

Liste des soumissionnaires écartés après l'analyse des offres financières des concurrents : Néant

La sous-commission procède à la vérification des opérations arithmétiques des offres financières des concurrents admissibles

Les erreurs de calculs détectées sont : Néant

La commission détermine les prix de référence ;

Selon le rapport de la sous-commission le prix de référence est de

Lot 2 = 1 039 362,60 DHS TTC

Lot 3 = 704 206,00 DHS TTC

Lot 4 = 144 972,00 DHS TTC

La commission procède, ensuite, au classement des offres des concurrents suivant les critères fixés au règlement de consultation

Le classement donne les résultats suivants :

Soumissionnaire	LOTS	Offre financière globale	Classement
SERDILAB	Lot 2	1 031 455,20	1
MARCO TEC		1 061 116,80	2
BOYER	Lot 3	696 212,00	1
AQUALAB TECHNOLOGIE	Lot 4	144 744,00	1

L'offre la mieux disante est l'offre présentée pour lot 2 par la société « **SERDILAB** » pour un montant global d'UN MILLION TRENTE UN MILLE QUATRE CENT CINQUANTE CINQ DIRHAMS ET VINGT CENTIMES (1 031 455,20 DHS) TTC.

L'offre la mieux disante est l'offre présentée pour lot 3 par la société « **BOYER** » pour un montant global de SIX CENT QUATRE VINGT SEIZE MILLE DEUX CENT DOUZE DIRHAMS (696 212,00 DHS) TTC.

L'offre la mieux disante est l'offre présentée pour lot 4 par la société « **AQUALAB TECHNOLOGIE** » pour un montant global de CENT QUARANTE QUATRE MILLE SEPT CENT QUARANTE QUATRE DIRHAMS (144 744,00 DHS) TTC.

La commission de l'appel d'offres décide d'inviter, les sociétés **SERDILAB**, **BOYER** et **AQUALAB TECHNOLOGIE** dans un délai de 7 jours à :

- Produire les pièces du dossier administratif prévues par le règlement de consultation.

La commission constate la société « **AQUALAB TECHNOLOGIE** » n'a pas déposé le complément dans les délais. Vu l'absence du concurrent placé deuxième, la commission déclare le lot n° 4 est infructueux.

Concurrent retenu après examen du complément :

LOT N°	SOCIETE	Montant
1	INFRUCTUEUX	
2	SERDILAB	1 031 455,20
3	BOYER	696 212,00
4	INFRUCTUEUX	

Justification du choix de l'attributaire : offre mieux disante

Date d'achèvement des travaux de la commission : Le 31/07/2026

Rabat le 31/07/2026

Signé : le président de la commission

